



## NOTE INFORMATION SNAFAM

# Ouverture du Livre de Police Numérique

## *Les avancées dans le bon sens*

Lundi 28 septembre 2020

Le SNAFAM s'est inquiété depuis la parution du décret de mise en route du SIA (Système d'Information sur les Armes) et l'ouverture du portail professionnel avec la mise en route du LPN (Livre de Police Numérique) le 28 avril 2020 :

- ⇒ De l'ouverture au 1<sup>er</sup> octobre 2020, avec obligation immédiate de faire usage du LPN pour toutes les nouvelles transactions sans aucun apprentissage concret, aucune période test.
- ⇒ De la nécessité d'immatriculer les armes de tous les particuliers qui viennent les déposer en réparation, par exemple, dès le 1<sup>er</sup> octobre également.

Dans cette période de crise sanitaire, d'activité forte pour la profession, votre équipe SNAFAM et l'ensemble de ses adhérents se sont mobilisés afin de sensibiliser les pouvoirs publics, le Premier Ministre, le ministère de l'Intérieur, les parlementaires.

Cette action a été de longue haleine car menée depuis juin dernier.

L'administration a fini par entendre nos demandes qui ne sont pas « contestataires », mais de nécessité d'accompagnement et de conduite du changement.

**Ainsi nous sommes très heureux de vous annoncer que l'ensemble de la profession va pouvoir bénéficier :**

- 1) D'une possibilité de créer son compte SIA entre le 1<sup>er</sup> et le 15 octobre 2020
- 2) Sans obligation de basculer d'un seul coup sur le LPN à partir du 1<sup>er</sup> octobre pour les nouvelles ventes.
- 3) Possibilité de tenir conjointement le registre spécial papier et le LPN selon les situations qui se présentent (voir fiche du SCA en pièce jointe)
- 4) Possibilité de tester le LPN sur une plate-forme d'entraînement avant d'enregistrer et immatriculer votre 1<sup>ère</sup> arme
- 5) Deux numéros d'assistance téléphonique dédiés pour tout problème auprès du SCA :

 01 55 51 97 38

 01 55 51 97 39

### **ATTENTION toutefois :**

Ces souplesses que nous avons obtenues de l'administration **ne doivent pas se transformer en position d'attente de la part des professionnels !!** En effet, au 31 décembre 2020, la bascule totale des registres spéciaux papier dans le Livre de Police Numérique devra être faite, et plus aucune transaction au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ne pourra se faire HORS du LPN.

Notre recommandation : *il ne faut pas attendre, mais profiter de ces souplesses administratives que nous avons obtenues pour alimenter progressivement pendant les 3 mois à venir le LPN (pour ceux qui ne feront pas la « bascule » en une seule fois, via un fichier .csv).*